



COMMUNE DE GODEWAERSVELDE



SERVICES À LA FAMILLE

Madame, Monsieur,

Merci de bien vouloir remplir ce dossier afin que nous puissions mettre en place la facturation de la cantine, de la garderie et/ou du centre de loisirs pour l'année scolaire 2023-2024.

Il doit être dûment rempli et accompagné des pièces suivantes :

Pour la cantine, la garderie, les mercredis récréatifs ou la semaine du centre de loisirs :

- ☒ Attestation d'assurance « responsabilité civile »
- ☒ Relevé d'identité bancaire, si vous optez pour le prélèvement
- ☒ Imprimé demande d'autorisation de prélèvement automatique

Pour la cantine, si allergie alimentaire :

- ☒ Certificat médical. Prendre contact avec le service de restauration scolaire pour établir un **Projet d'Accueil Individualisé**.

Parents divorcés ou séparés :

- ☒ Les deux parents, même séparés, ont le droit de venir chercher leur enfant à la sortie du ALSH, sauf si la garde n'est accordée qu'à l'un des parents. Dans ce cas, le parent concerné devra fournir avec le dossier d'inscription, une photocopie du jugement de divorce mentionnant qu'il a seul la garde de l'enfant. Il pourra être éventuellement demandé une pièce d'identité avec photo pour pouvoir prendre l'enfant en charge.

À déposer en Mairie

Les données collectées par le biais de ce formulaire font l'objet d'un traitement par la mairie de Godewaersvelde dans le but d'organiser la rentrée scolaire 2023-2024. Les données sont conservées pour la durée de la période scolaire, et ne seront pas cédées à des tiers.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit à la limitation du traitement de vos données et d'un droit de réclamation auprès de l'autorité de contrôle. Pour exercer ces droits, ou pour toute question sur le traitement de vos données opéré par la mairie de Godewaersvelde, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données :

dpo@cc-flandreinterieure.fr